

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2020

L'an deux mil vingt et le vingt-six Mai à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de Mr CHOFFY Patrick, Maire.

Présents : M. CHOFFY Patrick, Conseiller, Mmes : DARGERÉ Evelyne, LAVANNE Faosat, LEBLOND Valérie, MM : BERTHELOT Denis, BLOT Bernard, DRAPPIER Ludovic, MANISSA-VIVIDILA Guy-Omer, MARTIN Englebert, MORCHOISNE Laurent, SIMON Serge

A été nommée secrétaire : M. DRAPPIER Ludovic

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 11

Date de la convocation : 19/05/2020 ; **Date d'affichage** : 19/05/2020.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 28/05/2020 et publication ou notification du 28/05/2020.

SOMMAIRE

- Election du maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Elections des adjoints
- Délégués Syndicat Production Eau Trèmeville
- Délégués Syndicat Distribution Eau Potable
- Délégués SIERP
- Correspondant défense
- Délégués EPFLI du Loiret
- Indemnités du Maire et du ou des adjoints
- Délégation au Maire
- Vote des taux d'imposition 2020

2020-18 – ELECTION DU MAIRE

Premier tour de scrutin

Candidat : Patrick CHOFFY

- nombre de voix : 9

Monsieur Patrick CHOFFY a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

A la majorité (pour : 9 ; contre : 1 ; abstentions : 1)

2020-19 – DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Mr le Maire propose la création d'un poste d'adjoint.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** la création d'un poste d'adjoint.

A la majorité (pour : 6 ; contre : 0 ; abstentions : 5)

2020-20 – ELECTION DES ADJOINTS

Election du 1^{er} adjoint au Maire

Candidats :

- Valérie LEBLOND : 9 voix

- Ludovic DRAPPIER : 1 voix

Valérie LEBLOND ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 1^{er} adjoint au Maire.

2020-21 – DELEGUES SYNDICAT PRODUCTION EAU TREMEVILLE

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉSIGNÉ :

- Ludovic DRAPPIER **délégué titulaire** pour siéger au syndicat de production d'eau de Trèmeville.
- Englebert MARTIN, **délégué suppléant** pour siéger au syndicat de production d'eau de Trèmeville

A la majorité (pour : 11 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

2020-22 – DELEGUES SYNDICAT DISTRIBUTION EAU POTABLE

LE CONSEIL MUNICIPAL DESIGNÉ :

- Ludovic DRAPPIER
- Englebert MARTIN
- Denis BERTHELOT

Pour siéger comme titulaire au syndicat de distribution d'eau potable d'Andonville - Erceville - Boisseaux.

A la majorité (pour : 11 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

2020-23 – DELEGUES SIERP

LE CONSEIL MUNICIPAL DESIGNÉ :

- Laurent MORCHOISNE pour siéger en tant que titulaire
- Serge SIMON pour siéger en tant que suppléant

A la majorité (pour : 11 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

2020-24 – CORRESPONDANT DEFENSE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** Ludovic DRAPPIER conseiller municipal, comme correspondant de défense et de sécurité civile.

A la majorité (pour : 11 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

2020-25 – DELEGUES E.P.F.L.I. DU LOIRET

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

- **DESIGNE**
 - Patrick CHOFFY, délégué titulaire
 - Guy-Omer MANISSA-VIVIDILA, délégué suppléant.

A la majorité (pour : 11 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

2020-26 – INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **FIXE**, à l'unanimité, le montant des indemnités du maire et de l'adjointe, à compter du 26 mai 2020 et pour la durée du mandat, comme suit :
 - Maire : 25.5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
 - Adjoint : 9.9 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

A la majorité (pour : 11 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

2020-27 – DELEGATION AU MAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

- **DONNE DELEGATION AU MAIRE** à l'effet de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que de toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

A la majorité (pour : 11 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

2020-28 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de reconduire les taux des quatre taxes d'imposition directes locales pour 2020, soit :
 - Taxe d'habitation pas de vote de taux
 - Foncier bâti 21.55 %
 - Foncier non bâti 36.71 %

A la majorité (pour : 11 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

En mairie, le 04/06/2020
Le Maire

